

6
9
Le premier du mois de janvier de l'an mil sept
cent quatre vingt six est né et le meme jour
fut baptisé par moi sousigné vicair de cette
paroisse; henri joseph theodore Le moine fils legitime
de jean jacques ^{meunier de son style} et de jeanne joseph Le Claire Le
parain a été jacques joseph foulon jeune homme et

La maraine jeanne elizabeth josephe ducrocq jeune fille
qui a declare ne scavoir ecrire et a mis sa marque
ordinaire et le parain a signé cet acte avec moi de
ce interpellés jour mois et an que dessus
L. F. J. dupond ptre vicair
jacques joseph foulon
+ marque de jeanne elizabeth joseph ducrocq

Le premier jour du mois de janvier de l'an mil sept
cent quatre vingt six est né et le meme jour
fut baptisé par moi sousigné vicair de cette
paroisse henri joseph theodore Le moine fils legitime
de jean jacques meunier de son style et de jeanne joseph Le claire Le
parain a été jacques joseph foulon jeune homme et
La maraine jeanne elizabeth josephe ducrocq jeune fille
qui a declare ne scavoir ecrire et a mis sa marque
ordinaire et le parain a signé cet acte avec moi de
ce interpellés jour mois et an que dessus

L : F : J : dupond ptre vicair

jacques joseph foulon

+ marque de jeanne elizabeth joseph ducrocq